

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

Séance du : 8 novembre 2022

**Convention de
partenariat entre le
Conservatoire de
Musique et Château
Rouge pour la saison
2022-2023**

Convocation du : 31 octobre 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

N° BC_2022_0123

Membres présents :

Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER

Excusés :

Guillaume MATHELIER, Dominique LACHENAL

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-3 de son annexe,

Le Conservatoire d'Annemasse Agglo, dans le cadre de ses missions pédagogiques et artistiques souhaite développer des partenariats avec les structures de création et de diffusion du territoire.

Le Conservatoire d'Annemasse Agglo souhaite établir une convention de partenariat avec Château Rouge, lieu de création, de production et de diffusion consacré aux arts du spectacle vivant sous toutes ses formes, afin de développer avec lui des actions pédagogiques et/ou de diffusion dans le cadre de la formation des élèves du conservatoire.

Le projet de Château Rouge se caractérise par une multiplicité des propositions artistiques dans toutes les disciplines, des actions culturelles tout au long des saisons, une ouverture à la création contemporaine, un soutien aux pratiques amateurs.

Ainsi, Château Rouge s'est imposé en trente ans comme pôle du spectacle vivant du Genevois haut-savoyard et lien culturel transfrontalier franco-suisse.

Cette collaboration est l'occasion de consolider les passerelles existantes entre Château Rouge, ses équipes et ses publics, et les équipes et élèves du Conservatoire dans le cadre de leur formation artistique afin de les ouvrir à toutes les pratiques possibles du spectacle vivant et les inscrire dans une dynamique territoriale de diffusion.

Ce partenariat se traduit notamment par différentes actions :

- projets/ médiation avec des artistes accueillis à Château Rouge,
- création d'un parcours de spectateurs pour les élèves du conservatoire grâce à la mise disposition par Château Rouge à un tarif préférentiel de billets de spectacles venant compléter la dimension pédagogique d'un projet mené,
- la mise à disposition de locaux et de personnel à titre onéreux et dans la limite des modalités définies dans le cadre de la DSP passée avec la Ville d'Annemasse.

Ces projets et prestations feront l'objet d'une tarification et d'une facturation définies conjointement entre Château Rouge et Annemasse Agglo.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER la convention de partenariat entre Château Rouge et le Conservatoire de Musique pour l'année 2022-2023,

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer la dite convention,

DE DIRE que les crédits sont prévus au chapitre 011, antenne OAC8 du budget primitif 2022.

Le Secrétaire de séance



Le président,

Signé par : Gabriel DOUBLET
Date : 09/11/2022
Qualité : Agglo - Présidence

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.